COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260428-202647-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-huit avril deux-mille-vingt-six à 9h00, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 15

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Marie-Annick DUBOIS, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Yann PION.

Absents excusés : Messieurs Gaël LONGUET.

Pouvoir : de Monsieur Gaël LONGUET à Madame Laurence THETIOT

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-47 – Choix du prestataire pour le repas des aînés.

Vu l'avis de la Commission extramunicipale Action sociale,
Monsieur le Maire explique la nécessité de choisir le prestataire pour le repas des aînés 2026.

Il propose de choisir La Société « Terre des délices » - ZA. De Bel Orient – 56140 BOHAL pour un montant de 29 € par personne sur le devis reçu le 25 février 2026.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve le devis proposé par le Maire auprès de « Terre des délices ».

Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches utiles à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD